

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt cinq septembre à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de
ses séances sous la Vice-Présidence de
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 16

Madame Gwendoline DESFORGES
Monsieur Pascal SIMONNET
Monsieur Pierrick FOURNIER
Madame Anne-Laure de BROSSES
Monsieur Jacques LELUBRE
Madame Laurence de CHABOT
Madame Agnès THÉBAUD
Madame Véronique BECQUET
Madame Marie-Laure de BECDELIÈVRE
Madame Marie-Josèphe MARIE
Monsieur Bernard LONGATTE
Madame Hélène de FUMICHON
Madame Michèle BIANCO

N° 2025-18 :

Créances éteintes du C.C.A.S

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)
Madame Denise JOURDRIN
(pouvoir à Monsieur Pierrick FOURNIER)
Monsieur Philippe CLOUS
(pouvoir à Madame Hélène de FUMICHON)

Membre absent sans pouvoir :

Monsieur Elhadji DIALLO

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Du 25 SEPTEMBRE 2025

N° : 2025-18

Objet : Créances éteintes.

Madame la Vice-Présidente explique que le Trésorier de St-Germain-en-Laye a fait part des poursuites engagées par le Trésor Public à l'encontre de redevables, sans que ces poursuites aient pu donner lieu à recouvrement des sommes dues.

Il ne sera plus possible de les recouvrer, il convient donc d'admettre ces créances éteintes en passant un mandat au compte 6542 (créances éteintes) pour un montant de 839,80 € sur le budget du C.C.A.S.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- Décident à l'unanimité que le montant de la dette non recouvrable égal à 839,80 € sera admise en créances éteintes, sur les crédits inscrits sur le budget 2025 du C.C.A.S., au chapitre 65 à l'article 6542.

Fait et délibéré
Pour extrait conforme
La Vice-Présidente du C.C.A.S.




Gwendoline DESFORGES
Adjointe au Maire

Publié le :